

Boîte à outils

MUTUALISER UN POSTE DE CONSEILLER ENERGIE EN AUTOFINANCEMENT

Contexte

Le réchauffement climatique (émissions de GES), la crise énergétique (évolution des coûts) et les obligations réglementaires (DEET, BACS & APER) sont 3 facteurs majeurs qui amènent à la question suivante : **Pourquoi ne pas se doter d'un "conseiller énergie" en interne ?**

Vous avez un manque de temps et/ou d'argent et/ou de moyens humains pour traiter les sujets énergétiques dans votre établissement : **Pourquoi ne pas se doter d'un "conseiller énergie" en interne ?**

Peu importe la taille de votre groupement ou votre maturité énergétique, mutualiser un poste de "conseiller énergie" vous fera réaliser d'importantes économies d'énergie mais aussi d'importantes économies financières sur de nombreux projets.

Retour d'expérience d'un regroupement de 7 organismes gestionnaires (OG) du Maine-et-Loire (49)

[Regardez la vidéo pour tout comprendre - 6 minutes](#)



Synthèse :

Même en auto-financement, vous avez à y gagner !

- Coût moyen du conseiller : 2 000 €/an par site
- Gain moyen généré : 12 000 €/an par site

Facteur x6 !

- Avril 2024 :
Réunion d'échanges entre les OG => 7 OG motivés
- Juin 2024 :
Evaluation des attentes et des périmètres de chacun
- Septembre 2024 :
Lancement du recrutement => Diffusion fiche de poste
- Octobre 2024 :
Signature d'une convention de partenariat
- Novembre 2024
Préparation de l'arrivée => Récolter factures d'énergie
- Décembre 2024 :
Prise de poste du conseiller
- Janvier 2025 :
Premières économies réalisées



Missions principales du "conseiller énergie" ?

Les missions d'un "conseiller énergie" sont nombreuses mais surtout précieuses :

- Structurer une démarche d'efficacité énergétique simple avec des actions rapides et efficaces
- Apporter une aide technique « neutre » et « éclairée » pour éviter les mauvaises décisions
- Réduire les coûts (et non la qualité) d'exploitation et des projets d'investissement
- Ré-internaliser des connaissances et des compétences techniques au sein des structures
- Sérénité réglementaire



Coût global d'un "conseiller énergie" ?



60 000 €*
par an



5 000 €*
par an



5 000 €*
année 1



6 000 €*
par an



228 000 euros
sur 3 ans

Environ 76 000 €/an

*Cout moyen observé avec estimation "haute"

Exemple : Pour un groupement de 38 sites, le coût global serait d'environ 2 000 €/an par site.

Points clefs pour une mutualisation réussie !

Pour que votre "conseiller énergie" puisse vous accompagner à réaliser des économies d'énergie significatives, il faut :

- Récolter l'ensemble des factures d'énergie des sites, idéalement avant son arrivée
- Des points mensuels entre le conseiller et les responsables techniques de chaque OG
- Une dynamique en trinôme (Direction-Maintenance-Conseiller) au sein de chaque établissement
- Le conseiller : "Ne pourra pas tout faire à votre place à 100%, mais pourra vous accompagner à ..."
- Pour initier, structurer et quantifier les résultats d'une démarche d'efficacité énergétique : à minima 3 ans* d'engagement

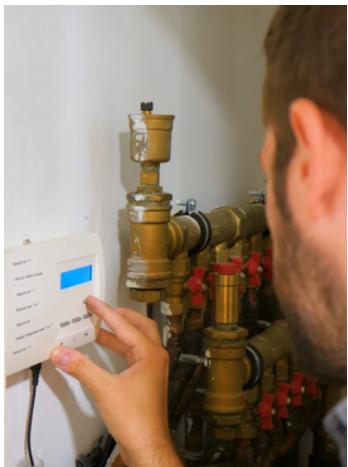
*Durée minimale pour publier un poste "attractif" et donc faciliter le recrutement



"L'arrivée d'un conseiller nous a permis d'inclure dans nos effectifs une expertise essentielle à la compréhension des enjeux énergétiques, à leur relativisation et à leur mise en œuvre ! L'essayer c'est l'adopter ! 😊" M.Guyonnet-Duperat (Directeur Général AJA)



Qu'est-ce que vous y gagnez ? (Données issues du "Dispositif ETE" en santé en PDL)



Catégorie 1 : Accompagnement & support technique d'un CME

- Coût conseiller mutualisé (\pm 300€/jour) <<> Coût d'un bureau d'étude (\pm 1000€/jour)
- Accompagnement structuré sur la durée et non un accompagnement « one-shot »
- Relecture / rédaction de pièces techniques
- Montée en compétence technique des agents de maintenance (ré-internalisation)
- Conseils et points de vigilance sur des rapports techniques transmis par des BE
- Aide au choix des « bons » prestataires (à minima – éviter les « mauvais »)
- Sérénité réglementaire

=> Gain moyen par site : Environ 3 000 € sur 3 ans donc 1 000 € par an



Catégorie 2 : Gains financiers directs (pas de réduction des consommations)

- Optimisation du coût de l'abonnement du contrat d'électricité
- Visualisation des erreurs de facturation
- Optimisations techniques du contrat d'exploitation CVC (Chaudage - Ventilation - Climatisation)
- Achat groupé énergie pour une réduction du coût de la molécule
- Analyse et comparaison de devis
- Réduire le coût (et non la qualité) d'un projet investissement «non optimisé»
- Mobilisation des aides financières existantes

=> Gain moyen par site : Environ 13 000 € sur 3 ans donc 4 500 € par an



Catégorie 3 : Réduction de la consommation énergétique et eau

Quick-Wins : Actions avec des gains rapides avec peu ou pas d'investissement :

- Entre 15 et 20% d'économies d'énergie thermique à 0€ ou très faible investissement
- Entre 10 et 15% d'économies d'eau à 0€ ou très faible investissement
- Entre 5 et 10% d'économies d'énergie électrique à 0€ ou très faible investissement

=> Gain moyen par site : Environ 20 000 € sur 3 ans donc 6 500 € par an

Au global, un établissement médico-social accompagné par un "conseiller énergie " avec un binôme « Direction / Maintenance » motivé peut atteindre un gain moyen par site d'environ 36 000 € sur 3 ans donc 12 000 € par an

Pour un établissement sanitaire, le total de ces 3 catégories permet un gain moyen par site d'environ 150 000 € sur 3 ans donc 50 000 €/an.



Coordination & réseau régional ETE : A quoi ça sert ?

Actuellement, le réseau "Efficacité et Transition Énergétique (ETE)" en santé en Pays de la Loire est composé de 15 « Conseillers énergie », d'un chargé de mission « Coopération & Financement » et de 2 « Coordinateurs régionaux ».



La coordination régionale permet de vous accompagner pour monter ce projet et surtout de vous affranchir de certaines tâches !

- Proposer des réunions de préparation pour sensibiliser sur le projet,
- Aider à la définition du périmètre d'intervention et des attentes spécifiques,
- Aider au recrutement : Élaboration fiche de poste, diffusion, entretien, ...
- Aider à la rédaction de la convention de partenariat
- Aider à la mutualisation du matériel (outils, bureau, voiture, ...)
- Intégrer le "conseiller énergie" au sein du réseau ETE : Éviter le phénomène "d'isolement"
- Aider à constituer la malette d'investigation en amont de l'arrivée du CME
- Proposer une méthodologie de structuration de la démarche,
- Proposer des outils "clé en main" pour une autonomie rapide,
- Intégrer le "conseiller énergie" au sein des autres réseaux régionaux et nationaux
- Accéder à un centre de ressources techniques,
- Garantir la réalisation de comité de pilotage (COPIL) à minima 2 fois par an



Ca vous tente ? Simulez vos opportunités avec notre outil !



Envie de simuler votre futur groupement pour estimer vos coûts et vos gains ?

Vous pouvez utiliser notre outil de simulation => [Télécharger l'outil](#)

Pour information : Et après, les 3 premières années ... ?

La réduction des consommations est une chose, le maintien dans le temps en est une autre !

Sans "conseiller énergie", les dérives vont réapparaître et les consommations vont repartir à la hausse !

Avec un "Conseiller énergie", vous y serez bientôt !

J'ai un conseiller qui analyse et suit mes consommations.

J'ai réalisé des 1ères actions d'efficacité énergétique.

(notamment « Quick-Wins » = Optimisation des réglages)

Choix 1 : Surtout pas !

Je n'ai plus de conseiller qui analyse et suit mes consommations.

Les 1ères actions réalisées ne sont pas maintenues.

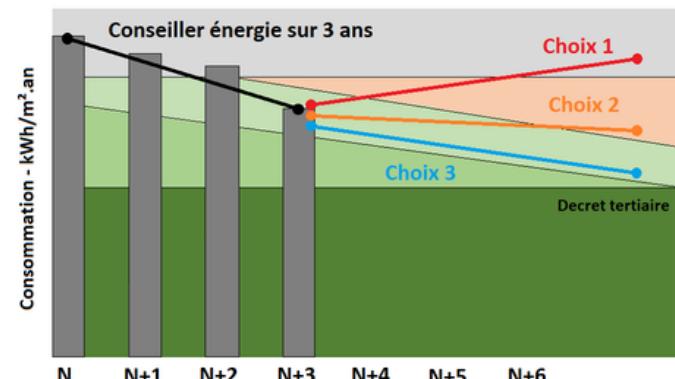
Les consommations énergétiques repartent à la hausse.

Choix 2 : On espère beaucoup mieux !

J'ai toujours un conseiller qui analyse et suit mes consommations.

Il me permet également de maintenir l'efficacité des 1ères actions.

Je n'ai pas de moyens financiers pour réaliser des travaux.



Evolution des consommations VS Présence ou non d'un conseiller énergie



Choix 3 : On veut y aller !

J'ai toujours un conseiller qui analyse et suit mes consommations.

Il me permet également de maintenir l'efficacité des 1ères actions.

J'ai des moyens financiers pour réaliser des travaux car je réinjecte les gains financiers réalisés dans de nouveaux projets.

